

Image not found or type unknown



Droit de visite gds parents

Par **mamie89**, le **28/02/2011 à 11:13**

Bonjour, rnà cause d'une mésentente avec mon fils et sa nouvelle compagne, mes petitsrnenfants lorsqu'ils viennent chez leur père ne peuvent venir chez nous!rnai-je un recours???si oui, lequel????rnmerci de nous aider!

Par **Marion2**, le **28/02/2011 à 11:55**

Quel âge ont vos petits-enfants ?rnrnAuparavant, aviez vous l'habitude de les voir souvent, aviez-vous des contacts réguliers avec eux ?

Par **mamie89**, le **28/02/2011 à 13:11**

merci!!!oui, j'avais l'habitude de voir mes petits enfants (16,12,10ans) ce n'est querd depuis ce différent avec la compagne de mon fils que je ne les vois que lorsqu'ils rnarrivent et il arrive même qu'ils repartent sans être autorisés à nous saluer!!!!rnl leur maman est au courant et ne comprend pas non plus!rnbonne après-midi!

Par **Marion2**, le **28/02/2011 à 14:03**

Faites une requête en courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence des enfants.rnrnVous expliquez la

situation (surtout ne pas critiquer ni votre fils ni sa compagne) et vous demandez à voir vos petits-enfants comme auparavant et que vous souhaitez conserver le lien affectif que vous avez toujours eu avec eux.rnrnUn avocat n'est pas obligatoire.

Par **mamie89**, le **28/02/2011** à **16:34**

merci pour vos conseils!!!je vais donc envoyer une lettre!!!rnbonne fin de journée!